YERRES

Service Culturel
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/GP/EN

DECISION N° 2000/5

OBJET : Convention de prestation de service relative à la projection de trois films les 9 février, 1er juillet et 26 août 2000, conclue avec la société KART'OON

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDERANT la projection des films "Armaggedon", le 9 février 2000, à 10H00 et 14H00, à la salle polyvalente du C.E.C., "Les Enfants du Marais", le 1er juillet et "Matrix", le 26 août 2000, à 22H00, cour du 14 juillet, 2 rue Marc Sangnier 91330 Yerres,

DECIDE

DE signer une convention de prestation de service relative à la projection de trois films avec la société KART'OON, 106, rue Paul Doumer – 91330 YERRES, pour un montant de 32.242,30 Francs T.T.C.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2000, fonction 3, sous fonction 33, nature 6232.

Fait à Yerres, le 5 janvier 2000

REÇU LE
14 JAN. 2000
SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

MAIRIE D'YERRES 91330 (Essonne)

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE